

RAPPORT N° 04/2-57
au Conseil Municipal

OBJET

**CREATION DE POSTES A L'EFFECTIF COMMUNAL
(Agents Polyvalents / DGST - 6 emplois contractuels)**

Il apparaît nécessaire de renforcer temporairement l'effectif des Agents Polyvalents des services communaux.

Je vous propose à cet effet la création de 6 emplois contractuels à l'effectif communal, en vertu de l'Article 3 alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, pour faire face à un besoin occasionnel.

Le contrat pourra être conclu pour 3 mois, renouvelable pour une durée maximale de 3 mois.

La nature des fonctions est la suivante : travaux d'entretien divers, de maçonnerie, peinture et soudure en bâtiment.

Le recrutement se fera parmi des candidats ayant déjà travaillé dans les domaines précités.

Le niveau de rémunération minimum est fixé à 1 146,10 euros bruts mensuels.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DÉPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA
René-Paul VICTORIA

COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 04/2-57
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 7 mai 2004

OBJET

CREATION DE POSTES A L'EFFECTIF COMMUNAL
(Agents Polyvalents / DGST - 6 emplois contractuels)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;


Sur le RAPPORT N° 04/2-57 présenté par le Député-Maire, au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la création de 6 emplois contractuels d'Agents Polyvalents à l'effectif communal.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 13 MAI 2004

 LE DÉPUTÉ-MAIRE
René-Paul VICTORIA
René-Paul VICTORIA